

JO 2024 ET DOPAGE

Éducation et contrôle : les deux piliers de la lutte antidopage

Lors de Jeux Olympiques de Londres en 2012, 73 cas de dopage avaient été identifiés par le biais d'une réanalyse post compétition et avaient conduit au retrait de 31 médailles. Le début des Jeux Olympiques de Paris 2024 impose d'insister sur les deux piliers de la lutte antidopage : l'éducation et le contrôle, en sanctionnant lourdement les cas réels de dopage, mais en acceptant les cas avérés de contaminations à l'insu des athlètes.

L'Agence mondiale antidopage définit le dopage comme toute méthode ou substance qui « a le potentiel d'améliorer ou améliore effectivement la performance sportive », dont l'usage présente un risque avéré ou potentiel pour la santé du sportif - même si dès 2021, l'Académie rappelait la quasi-absence de sanction pour les drogues d'abus¹ - et qui « est contraire à l'esprit sportif ». Incompatible avec l'esprit et les valeurs du sport, le dopage introduit une rupture d'égalité entre les athlètes et met en danger la santé de millions de sportifs qu'ils soient professionnels ou amateurs.

L'Académie nationale de Pharmacie soutient les actions des agences françaises et internationales dans leur lutte contre le dopage. Surtout, l'Académie rappelle que le dopage ne contribue pas seulement à fausser les résultats, les substances dopantes restent avant tout nocives pour la santé de tous les sportifs professionnels et amateurs. Enfin, l'Académie appelle à un renforcement du volet préventif de la lutte antidopage par des actions de formation et de sensibilisation.

¹ Communiqué de l'Académie nationale de Pharmacie du 12 avril 2021 : « [Code mondial antidopage 2021 : la santé des sportifs est en danger](#) ».